

RÉSOLUTION DE LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY

THÈME : OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCERNE : GESTION ET APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

L'Assemblée Générale,

Consciente que la principale ressource en eau douce mondiale est constituée par les aquifères (8 millions de km³),

Alarmée par le fait que 20 % des 115 millions de tonnes d'engrais minéraux azotés appliqués chaque année sur les cultures mondiales finissent par infiltrer le sol et les eaux souterraines,

Observant que l'écotourisme pourrait préserver les aquifères ainsi que remplacer l'agriculture intensive grâce à son fort potentiel en faveur de la création d'emplois,

Résolue à encourager l'économie basée sur le développement durable et à assurer l'approvisionnement mondial en eau douce,

Décide de développer l'écotourisme dans les pays contenant un aquifère, ce qui implique :

- Un appel à la solidarité internationale pour le financement d'un fonds monétaire dédié;
- la création d'une organisation internationale dédiée à la protection des aquifères et à la gestion de l'écotourisme.

Le texte français fait foi.